



DÉCLARATION DE LA FNEC FP FO CHSCTA DU 14 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Recteur,
Madame la DDRH,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTA,

Dans deux jours, le 16 novembre, les organisations FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF et FIDL appellent les salariés du public et du privé, les étudiants, les lycéens à une journée de mobilisation interprofessionnelle contre l'offensive de régression sociale engagée par le gouvernement. En effet, immédiatement après avoir décidé la hausse de la CSG, le gel des salaires dans la Fonction publique, la suppression de 150 000 contrats aidés et de 120 000 postes de fonctionnaires, le gouvernement a signé les ordonnances pour en finir avec le code du travail, avec les garanties collectives. Son objectif : permettre aux patrons, entreprise par entreprise, de déroger aux garanties du code du travail, des conventions collectives, pour baisser les salaires, faciliter les licenciements, aggraver la flexibilité, la précarité. En maintenant et en aggravant les contre-réformes (rythmes scolaires, réforme du collège, réforme de l'évaluation des enseignants, réforme territoriale...), le gouvernement indique sa volonté de pulvériser toutes les garanties statutaires pour les remplacer par l'arbitraire local.

Avec les ordonnances qui inversent la hiérarchie des normes, qui laissent les mains libres à l'employeur, qui fusionnent les instances en supprimant les CHSCT... les salariés sont privés de moyens essentiels à leur défense. C'est l'aggravation de la Loi El Khomri.

Le statut de la Fonction publique est remis en cause par le Ministre Darmanin qui ne veut pas d'augmentation du point d'indice mais seulement des salaires « au mérite ». De plus, la remise en cause des instances et des CHSCT menacera également les fonctionnaires.

Les ordonnances permettent à l'employeur de contourner les documents obligatoires du CHSCT. Dorénavant, **le rapport annuel et le programme annuel de prévention des risques** ne sont plus obligatoires, et l'employeur n'est plus obligé de les soumettre annuellement à la consultation des élus. Pour mieux faire passer la suppression des CHSCT, les ordonnances utilisent par ailleurs un leurre, au travers de la création d'une commission « santé, sécurité et conditions de

travail » (SSCT). Cette commission ne sert qu'à circonscrire les enjeux de santé au travail à quelques individus. Les ordonnances veillent en outre à ce qu'elle soit entièrement sous contrôle de l'employeur : non seulement il la préside, mais il a la haute main sur sa composition. En effet, le nouvel article L2315-39 indique : « l'employeur peut adjoindre à la commission avec voix consultative des experts et des techniciens appartenant à l'entreprise et choisis en dehors du comité ». Avec la commission SSCT, les ordonnances inventent un organe de représentation du patronat (et non plus du personnel !) et mettent les directions en capacité de totalement dénaturer les travaux des élus. C'est inacceptable !

Les mesures, décrets et lois s'enchaînent à toute vitesse...

Concernant la publication du décret, le 8 novembre dernier, au journal officiel, qui permet de regrouper les académies comme c'est déjà le cas pour Rouen et Caen, la FNEC FP FO avait déjà affirmée son opposition à ce projet d'expérimentation qui s'inscrit dans les propos du ministre visant à plus d'autonomie des EPLE : renforcer la soumission aux collectivités territoriales, renforcer la déconcentration et la gestion des personnels, voire, régionaliser le recrutement.

Pour FO c'est non ! Non à toute fusion d'académies, qui aurait comme conséquences une remise en cause statutaire pour les agents : périmètre d'affectation, mobilité forcée, suppressions de services et de personnels. Ce sont leurs garanties statutaires, leurs conditions de travail, leur carrière qui sont en ligne de mire.

La FNEC FP FO s'oppose aux projets de fusions ou de réorganisation et leurs conséquences : affectation, carrières, contrats tripartites, transfert de la carte des formations aux Régions, éloignement du service public de proximité, dans le sens d'une territorialisation des missions de l'Etat et d'une autonomie des Régions, omnipotentes, productrices de réglementation locales au détriment des garanties des statuts nationaux.

Enfin pour aborder l'ordre du jour de ce premier CHSCTA de l'année scolaire 2017/2018, l'administration va nous présenter l'application « fiche SST dématérialisée » comme elle s'y était engagée lors d'un CHSCTA précédent. Cette application sera expérimentée sur le département des Landes. Dans sa déclaration liminaire au CHSCTD40, la FNEC FP FO a dénoncé le fait qu'il n'y ait aucune réponse rapide aux fiches SST rédigées pour raison importante ou grave (cas d'amiante, enfants et parents violents etc...) Les personnels ne se sentent pas soutenus après l'envoi de leurs fiches.

La FNEC FP FO tient à rappeler que la première obligation de l'employeur, c'est la mise en place des registres SST et DGI. La FNEC FP FO constate que ceci est loin d'être fait de manière systématique. Lorsqu'ils existent, ils ne sont pas toujours accessibles aux agents qui en ignorent souvent l'existence et les emplacements (loge, intendance, salle des professeurs...). Ils le sont encore moins aux membres de CHSCT, qui doivent bien souvent insister pour pouvoir les consulter alors que la réglementation leur en donne la possibilité.

Lors de nos tournées dans les établissements, on constate que les registres ne sont pas mis en place ou conformes, les fiches ne sont pas numérotées par ordre d'arrivée, les fiches sont différentes des fiches académiques, elles ne sont pas visées par l'AP, voire également du chef d'établissement.

La FNEC FP FO est soucieuse du suivi des dossiers que les personnels lui transmettent, pour cela, il faut que ceux-ci puissent le faire. La dématérialisation des registres serait un obstacle et une nouvelle entrave à l'exercice du mandat de délégué du personnel au CHSCT. Que l'administration demande la transmission des fiches de registre SST par mail pour des facilités de fonctionnement est une chose, qu'elle décide de s'accaparer les registres en est une autre.

C'est la raison pour laquelle la FNEC FP FO est très réservée sur cette expérimentation et demande d'ors et déjà qu'un bilan de fonctionnement sur les Landes soit présenté aux membres du CHSCTA et du CHSCTD40.

Pour terminer, La FNEC FP FO appelle les personnels à faire grève le 16 novembre pour :

- Le retrait des ordonnances
- Le maintien du statut général et des statuts particuliers
- L'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice
- Contre la réintroduction du jour de carence.

Pour la FNEC FP FO

Isabelle HAYE, Jean-François LAREQUIE